VILLE DE DENAIN
Objet : Manifestation Culturelle

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261026-261026AU_113CLT-AU

DECISION DU MAIRE N° 2026-113/ CULTUREL

8. Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 2 avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culture et Patrimoine

DECIDE

■ **Article 1** : la Ville de Denain proposera la manifestation suivante :

- Samedi 28 Novembre 2026 de 16h30 à 17h00 puis de 18h15 à 18h45 au Théâtre de Denain : ***« RUN »* par Moma Elle.**

Il s'agit d'un spectacle de 2 fois 30 minutes au cours de l'Evènement *« HORS CADRE 2.6 »* pour lequel la Ville de DENAIN est en coréalisation avec le photo-club de DENAIN.
Spectacle proposé par la Production **Vibrations sur le Fil**, située 1950 route de Montrottier - 69490 ANCY, représenté par son Président Monsieur Alwin EBURDERY.

■ **Article 2** :

Le coût global de cette prestation s'élève **à 600€ TTC.**

Evènement gratuit et ouvert à tous dans le cadre de l'évènement *« HORS CADRE 2.6 »*

■ **Article 3** :

Un contrat de cession sera signé entre les parties.
Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

■ **Article 4** :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille *(5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr)* dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 26 Octobre 2026.

Le Maire,
Par délégation du Maire
Anne-Lise DUFOUR-TONINI.
E. CHERRIER

MAIRIE DE DENAIN (Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)